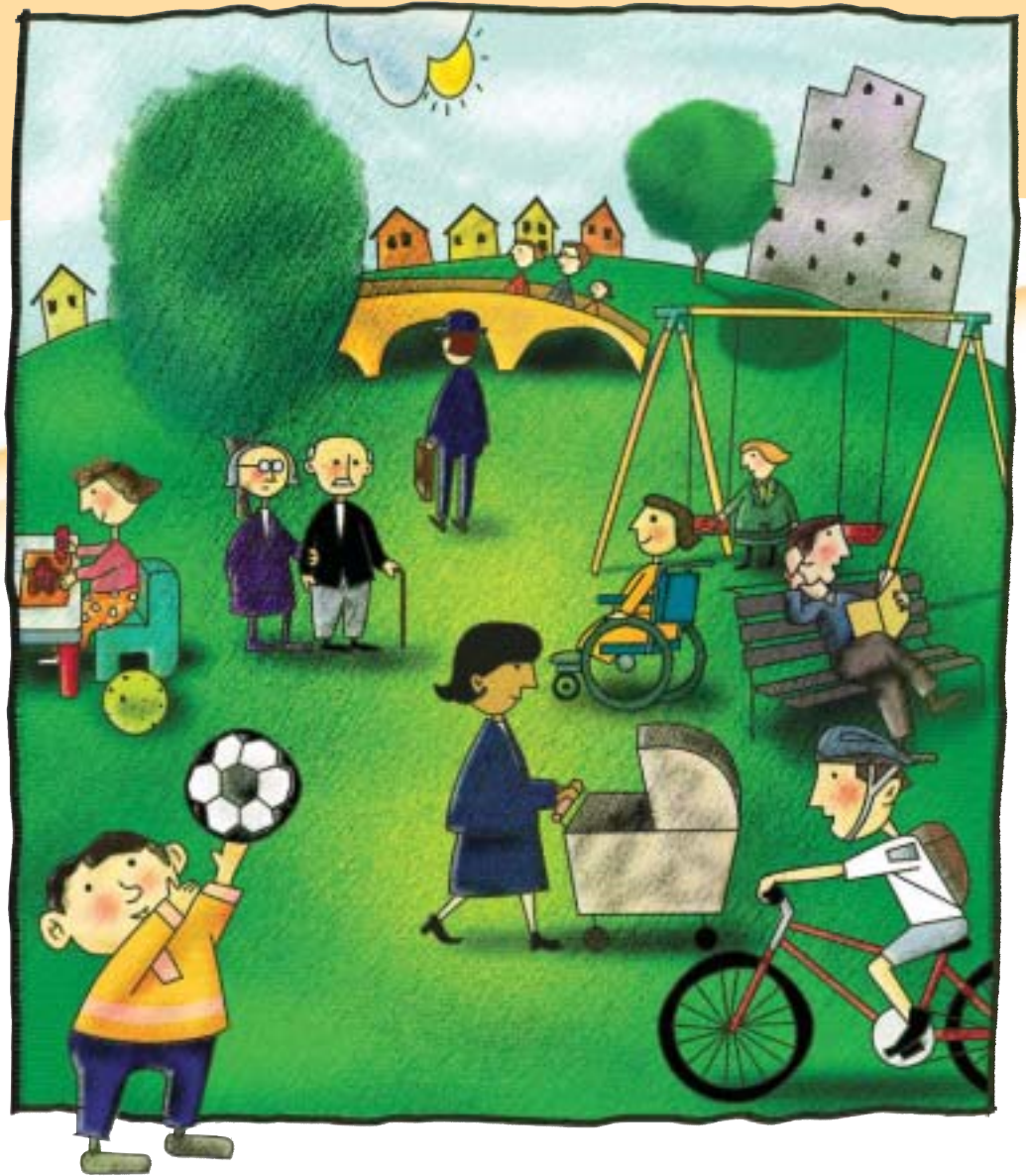


Des choix pour la famille



Politique familiale

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	2
Mot du président	3
Introduction	4
Définition de la famille	4
Principes d'intervention	5
Objectifs généraux	7
Champs d'intervention	8
1. La sécurité	9
2. L'aménagement du territoire et l'habitation	11
3. Les loisirs et la vie communautaire	13
4. Les services de garde	15
5. La conciliation famille-travail	16
6. La santé et les services sociaux	18
La mise en œuvre de la politique familiale	19
Remerciements	20

Politique familiale

Cette brochure est publiée par la Ville de Lévis.
La coordination est assurée par la Direction des communications.

Collaboration : Direction de la vie communautaire
Infographie/impression: Groupe Dorcas
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Tirage : 1000 exemplaires

Direction des communications
2210, chemin du Fleuve, bureau 101
Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5

La forme masculin singulier est utilisée
dans le seul but d'alléger le texte.



La concertation au service des familles d'ici



C'est avec fierté que nous vous présentons la politique familiale de la Ville de Lévis, un document qui marque une étape importante dans le développement de notre ville. L'adoption de cette politique par le conseil inscrit officiellement la famille au cœur de l'activité municipale.

Dès mon arrivée à la mairie de la nouvelle Ville de Lévis, j'ai exprimé la ferme volonté de faire en sorte que Lévis devienne une « Ville de la famille ». Cette démarche entreprise de longue date s'est concrétisée lors de la tenue des États généraux de la famille en novembre 2002. Tous les Lévisiens et Lévisiennes ainsi que tous les organismes œuvrant sur le territoire de la ville ont alors eu l'occasion de s'exprimer et de faire connaître leurs besoins et leurs attentes. Je tiens à souligner le travail remarquable du comité pour l'organisation et la coordination des États généraux sur la famille sous la responsabilité des conseillers et conseillère : M. Pierre Brochu, président, M^{me} Isabelle Demers, M. Jocelyn Olivier et M. Marc Picard.

L'adoption de cette politique marque l'aboutissement d'une démarche réalisée en étroite collaboration avec les partenaires du milieu. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à cette vaste consultation de leur collaboration et de la qualité de leur travail. Je suis certain que la mise en œuvre de cette politique se reflètera dans une qualité de vie accrue pour les familles et un mieux-être pour tous les résidents de notre ville.

Le maire de Lévis,
Jean Garon

Mot du président du comité des États généraux de la famille



La Ville de Lévis, un endroit accueillant pour les familles : voilà qui illustre l'esprit des États généraux de la famille tenus à Lévis en novembre 2002. En tant que président du comité sur les États généraux de la famille, je suis très heureux d'avoir participé à cette consultation publique. Je tiens à souligner la généreuse contribution de M^{mes} Ghislaine Gosselin, Lorraine Bissonnette, Line Roy et Évelyne Brochu dans la démarche des États généraux de la famille qui a conduit à l'élaboration de la politique familiale.

Cette politique indique sans équivoque que la qualité de vie des familles est désormais une priorité à Lévis. Soyez assurés que le dialogue si bien engagé avec les familles et les organismes du milieu à l'occasion des États généraux de la famille sera maintenu et qu'il fera en sorte que la politique familiale continuera d'évoluer et de se bonifier. De plus, un plan d'action 2004-2005-2006 appuiera la mise en œuvre des principes et des objectifs énoncés dans cette politique. Le comité de suivi de la politique familiale, dont j'assume la présidence, aura la responsabilité d'assurer le suivi de la politique et du plan d'action.

Pierre Brochu
Conseiller municipal
District n° 10

INTRODUCTION

La politique familiale de Lévis est avant tout un cadre d'orientation pour tous les intervenants municipaux en matière de « famille ». Elle inspire et coordonne, à tous les niveaux de la Ville, la planification et la réalisation des interventions municipales qui ont un impact direct ou indirect sur les familles lévisiennes. Du même coup, elle annonce aux nombreux autres intervenants sur le territoire quelles seront ses priorités dans ce domaine et elle invite à la concertation, à la complémentarité et au partenariat.

Par cette politique, la Ville de Lévis affirme haut et fort qu'elle se préoccupe de ses familles, de leur bien-être et de leur avenir.

Dans ce document, on trouve d'abord une définition opérationnelle du concept de famille, puis les quatre grands principes qui guident les interventions de la Ville en matière de politique familiale. Six objectifs généraux sont ensuite présentés ; ils sont dits « généraux » parce qu'ils s'appliquent à toutes les interventions énoncées par la politique familiale. La section suivante décrit les orientations, les objectifs spécifiques et les grands moyens d'action qui ont été retenus pour chacun des six champs d'intervention où la Ville entend jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de vie des familles.

En conclusion, la politique annonce la préparation prochaine d'un plan d'action triennal qui apportera des précisions sur la mise en oeuvre des moyens retenus pour atteindre les objectifs de la politique familiale.

DÉFINITION DE LA FAMILLE

Le concept de famille s'établit autour de la relation parent-enfant et intègre tous les types de relations parent-enfant. Il faut comprendre que la famille se compose d'au moins un enfant et d'au moins un parent vivant sous un même toit, dans une relation de dépendance.

PRINCIPES D'INTERVENTION

Le rôle et les responsabilités d'une ville, en matière de politique familiale, sont tributaires de quelques caractéristiques spécifiques qu'il est utile de rappeler.

- Les champs de compétence et de responsabilité des villes incluent plusieurs domaines qui touchent les citoyens de très près : aménagement du territoire, habitation, loisirs et culture, sécurité, etc.
- La Ville est le palier de gouvernement le plus proche des citoyens et, à cet égard, elle assume presque toujours le rôle de premier interlocuteur officiel des préoccupations quotidiennes des individus et des familles.
- Cette proximité et la confiance que les citoyens accordent au palier de gouvernement municipal mettent à la disposition de la Ville une variété de modes d'intervention, dont : l'écoute, la concertation, la diffusion de l'information, la représentation, l'influence, l'exemple, l'incitation, le leadership, l'encouragement et le soutien, le partenariat, l'investissement, etc.

La politique familiale de la Ville de Lévis vise à donner une cohérence à toutes ces interventions multiformes. À cette fin, elle s'appuie sur quelques principes qui font l'objet d'un large consensus.

Les parents sont les premiers responsables du cadre de vie familiale

En aucun temps la Ville et ses divers partenaires n'ont l'intention de se substituer à l'autorité parentale ou à ses choix de vie. La politique familiale veut d'abord soutenir les choix des parents, leur offrir des options et faciliter la réalisation des priorités familiales.

Le respect de la diversité des familles

Les structures familiales se sont grandement transformées au Québec au cours des dernières années et cela se reflète dans la population lévisienne. La politique familiale évite les jugements de valeur et vise les besoins de toutes les familles.



La participation sociale est encouragée par la Ville

L'isolement et l'exclusion sont des composantes de la plupart des problèmes sociaux. La politique familiale municipale peut faire partie des solutions en étant à l'écoute de ses familles et en s'assurant qu'une large gamme de services est disponible sur son territoire. Par ailleurs, dépassant la simple offre de service, la Ville veut encourager chaque résident à participer à une ou plusieurs activités sociales en fonction de ses goûts, de ses convictions, de sa situation familiale et professionnelle. La politique familiale municipale soutient l'engagement civique, le bénévolat, la philanthropie, l'entraide et la solidarité.

Le partenariat dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun

Dans un esprit de respect, la politique familiale municipale se fonde sur une combinaison d'interventions directes dans ses propres champs de compétence et de partenariats avec tous les autres intervenants du milieu, qu'ils soient associatifs, gouvernementaux ou privés.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux suivants sont applicables à l'ensemble de la politique familiale et permettent une articulation plus précise de l'orientation et des objectifs spécifiques à chacun des six champs d'intervention retenus.

- Promouvoir le concept « Penser et agir famille » chez tous les intervenants du territoire de Lévis.
- Offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement de toutes les familles lévisiennes.
- Favoriser la concertation, les partenariats et la complémentarité des intervenants sur le territoire dans tous les dossiers ayant un impact sur les familles.
- Adapter les services aux besoins des familles.
- Être à l'écoute des familles, directement et à travers les divers organismes de la communauté.
- Diffuser l'information relative aux diverses ressources offertes aux familles sur le territoire de Lévis.

CHAMPS D'INTERVENTION

Le processus de consultation pour l'élaboration de la présente politique a permis de déterminer les domaines où la Ville de Lévis peut intervenir efficacement en matière de qualité de vie des familles. Les trois premiers sont des champs de compétence municipale. Les trois autres sont des domaines partagés, ou essentiellement du ressort d'autres organisations. La Ville estime de son devoir de sensibiliser les partenaires et les autres collaborateurs à l'importance d'une action concertée pour l'amélioration des services destinés aux familles lévisiennes.

La sécurité vise d'abord la protection des personnes et des biens. La politique familiale ajoute une perspective supplémentaire au mandat des acteurs concernés.

L'aménagement du territoire et l'habitation ont été regroupés afin de faciliter la cohérence des stratégies dans de nombreux dossiers.

Les loisirs et la vie communautaire (incluant le vaste champ de la culture) sont un domaine traditionnel d'intervention municipale. Ils font à Lévis l'objet de plusieurs politiques spécifiques ; dans ce contexte-ci, on précise leur contribution à la famille.

- **Les services de garde**
- **La conciliation famille-travail**
- **La santé et les services sociaux**

Ces trois domaines relèvent essentiellement de champs de compétence du gouvernement du Québec. La Ville considère important de faire connaître ses préoccupations afin qu'elles soient prises en considération dans l'intervention des partenaires. Elle entend, à l'intérieur de ses limites, poser des gestes contributifs à l'amélioration de la qualité de vie des familles dans ces domaines.

Champ d'intervention :

LA SÉCURITÉ

Orientation

- 1. La Ville de Lévis désire offrir un cadre de vie où les enfants seront en sécurité, que ce soit pour traverser la rue, pour se rendre à l'école ou pour aller jouer. De même, les adolescents, les adultes et les personnes âgées trouveront à Lévis un milieu de vie sécuritaire pour leurs propres activités.**

Objectif

- 1.1 Offrir un milieu de vie sécuritaire aux Lévisiens et aux Lévisiennes afin qu'ils puissent vivre et s'épanouir selon leurs choix.**

Pistes d'action

- 1.1.1 Favoriser toutes les actions qui contribuent à rompre l'isolement des personnes, des familles ou des secteurs géographiques.**
- 1.1.2 Augmenter sur le territoire la présence de personnes aptes à aider les citoyens en diverses circonstances : policiers, pompiers, travailleurs de rue, intervenants auprès des jeunes, brigadiers scolaires, etc.**
- 1.1.3 Améliorer l'éclairage des rues, des parcs et des pistes cyclables.**
- 1.1.4 Augmenter la sécurité aux abords des écoles et des autres lieux fréquentés par les jeunes.**

Objectif

- 1.2 Favoriser les approches basées sur la sensibilisation et la prévention plutôt que sur la correction des problèmes ou la répression.

Pistes d'action

- 1.2.1 Faire connaître l'existence de plans d'urgence et de mesures d'assistance en cas d'évènements susceptibles de se produire sur le territoire de Lévis.
- 1.2.2 Sensibiliser et responsabiliser les citoyens en ce qui touche la prévention du crime et la sécurité publique.
- 1.2.3 Contribuer à la réduction de la vitesse de circulation des véhicules.



Champ d'intervention :

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'HABITATION

Orientation

2. **La Ville encouragera et stimulera le développement de la vie de quartier afin de favoriser non seulement la vie en famille, mais aussi les contacts entre les familles, les liens intergénérationnels et les relations de voisinage, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance.**

Objectif

- 2.1 Faire en sorte que chaque foyer joue adéquatement son rôle d'ancrage où s'organise la vie quotidienne de tous les membres de la famille.

Pistes d'action

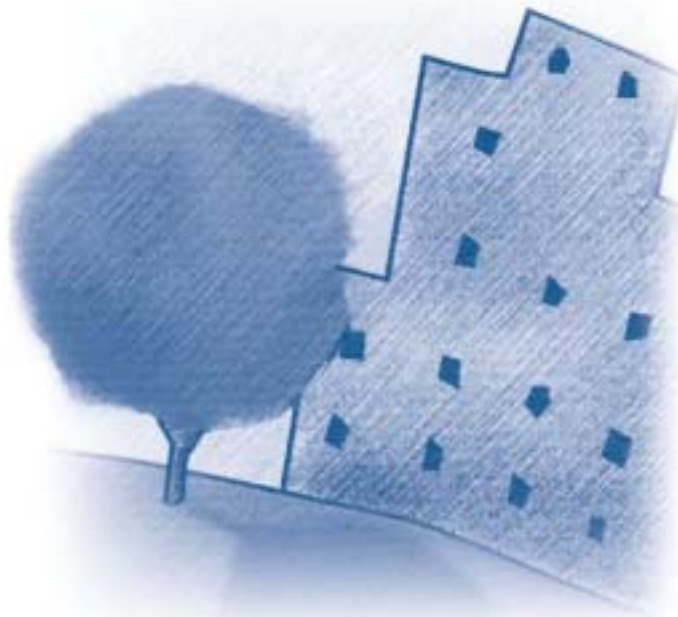
- 2.1.1 Encourager la construction de différents types d'habitations susceptibles de répondre aux besoins diversifiés des familles et en favoriser l'intégration afin d'éviter la formation de ghettos.
- 2.1.2 Adopter et mettre en place des mesures qui encouragent la rénovation et la mise en valeur des vieux quartiers à des fins résidentielles.
- 2.1.3 Réunir, dans la mesure du possible, les conditions facilitant l'accès pour les familles à un logement de qualité ou à une propriété.
- 2.1.4 Favoriser le développement résidentiel dans les secteurs où les services existent.

Objectif

- 2.2 Favoriser la mise en place, dans le voisinage des résidences, de services de proximité, contributifs en termes d'identité et de sentiment d'appartenance.

Pistes d'action

- 2.2.1 Offrir dans les quartiers résidentiels de la ville des services de transport en commun, des liens piétonniers et cyclables.
- 2.2.2 Poursuivre le développement du réseau cyclable.
- 2.2.3 S'assurer que les citoyens, dans chaque quartier résidentiel, aient accès à proximité des résidences à des parcs et à des espaces verts.
- 2.2.4 Se doter d'une politique en matière de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit).
- 2.2.5 Développer un réseau de sentiers de randonnée en milieu urbain, en milieu rural et en bordure fluviale.



Champ d'intervention :

LES LOISIRS ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

Orientation

- 3. Traditionnellement, en matière de services aux résidents, les loisirs représentent un des champs d'intervention les plus investis par les villes. La Ville de Lévis entend maintenir le caractère prioritaire de son action dans ce domaine et s'adapter aux nouvelles réalités de la société.**



Objectif

- 3.1 Diversifier l'offre municipale d'activités et de services en fonction de la réalité des familles, en accord avec leurs besoins.

Pistes d'action

- 3.1.1 Adapter l'offre d'activités et de services à chaque type de famille, y compris les familles ayant une personne vivant avec un handicap.
- 3.1.2 Concevoir l'aménagement physique des espaces de loisirs intérieurs et extérieurs afin d'en maximiser l'utilisation.
- 3.1.3 Augmenter le nombre de locaux communautaires et en maximiser l'utilisation.
- 3.1.4 Développer et soutenir divers mécanismes d'accueil des nouveaux arrivants, afin notamment d'accélérer leur intégration à la vie communautaire lévisienne.

Objectif

- 3.2 Favoriser l'accessibilité et la participation aux activités et aux services pour tous les citoyens.

Pistes d'action

- 3.2.1 Améliorer la diffusion de l'information relative aux activités et aux services disponibles dans la communauté.
- 3.2.2 Mettre en place des modalités de tarification et de soutien financier qui soient justes et équitables et qui permettent à tous les citoyens de participer à la vie communautaire.
- 3.2.3 Favoriser les initiatives du milieu en matière de services aux familles.
- 3.2.4 Promouvoir l'organisation des services et la réalisation d'activités de loisirs dans les quartiers résidentiels.
- 3.2.5 Favoriser le développement de liens intergénérationnels par l'adaptation d'activités existantes ou par la création de nouvelles activités axées sur la famille.
- 3.2.6 Prendre en considération les besoins des clientèles particulières afin de faciliter leur intégration dans la pratique d'activités de loisir et d'améliorer l'accessibilité aux services communautaires.

Champ d'intervention :

LES SERVICES DE GARDE

Orientation

- 4. La Ville entend favoriser la concertation et le partenariat entre tous les intervenants du milieu afin d'offrir aux familles lévisiennes des services de garde qui répondent à leurs besoins.**

Objectif

- 4.1 Favoriser l'existence et l'accessibilité de services de garde sur l'ensemble du territoire de la ville.

Pistes d'action

- 4.1.1 S'assurer que les services répondent à cette demande non seulement en volume, mais aussi en diversité.
- 4.1.2 Diffuser l'information concernant cette offre de service.

Objectif

- 4.2 Reconnaître que la notion de « service de garde » doit aussi comprendre les services de répit pour les proches des personnes vivant avec un handicap, des personnes en perte d'autonomie et de toute autre personne vivant des situations particulières.

Piste d'action

- 4.2.1 S'assurer que ces types de besoins trouvent une réponse dans l'offre de service.



Champ d'intervention :

LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

Orientation

5. **La Ville considère fondamental, dans le contexte de la société actuelle, que les employeurs puissent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs et à celle de leur famille.**



Objectif

- 5.1 Donner le bon exemple à titre d'employeur.

Pistes d'action

- 5.1.1 Prendre en considération les préoccupations de conciliation famille-travail dans l'élaboration des conventions collectives avec ses employés.
- 5.1.2 Offrir aux employés divers services afin de faciliter la conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Objectif

- 5.2 Encourager, en concertation avec les instances appropriées, les entreprises et les organismes du territoire à faire les gestes requis afin de favoriser une meilleure harmonie entre vie professionnelle et vie familiale.

Pistes d'action

- 5.2.1 Diffuser l'information nécessaire.
- 5.2.2 Mettre en place diverses mesures incitatives appropriées.
- 5.2.3 Favoriser le développement de services d'assistance facilitant la conciliation famille-travail.
- 5.2.4 Soutenir les organismes du milieu qui interviennent dans les domaines de l'aide aux devoirs, des haltes-garderies, des projets intergénérationnels, des activités parascolaires, etc.

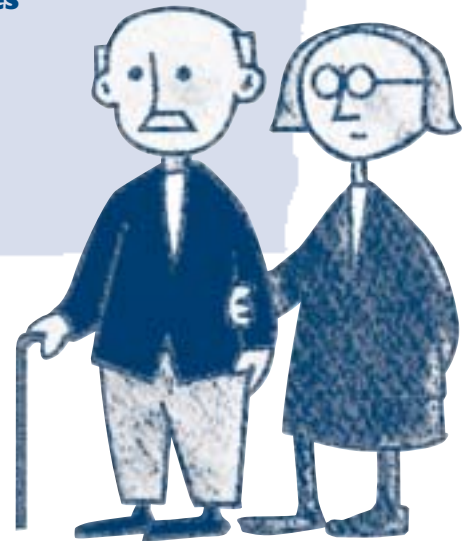


Champ d'intervention :

LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Orientation

6. **La Ville entend collaborer, dans le respect des compétences respectives, avec les diverses organisations travaillant sur son territoire pour tenter de bonifier l'offre de service et la faire correspondre à la demande, afin de combler les besoins et les attentes des familles lévisiennes.**



Objectif

- 6.1 Intégrer la dimension « santé » dans ses différentes interventions.

Pistes d'action

- 6.1.1 Offrir une gamme de services qui encourage l'exercice physique et la participation à la vie communautaire.
- 6.1.2 Faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger la qualité de l'air, de l'eau et des sols et pour réduire les niveaux sonores excessifs, afin de fournir aux familles des conditions optimales de vie.
- 6.1.3 Soutenir les organismes du milieu qui interviennent dans le domaine des services de santé de proximité.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

La politique familiale de la Ville de Lévis s'inscrit naturellement dans un cadre plus large, celui de l'ensemble des responsabilités d'une ville. La planification stratégique de la Ville de Lévis, au printemps 2003, a permis de tracer les grands axes des priorités lévisiennes pour quelques années. Afin d'organiser soigneusement ses interventions plus spécifiques en matière de politique familiale, la Ville de Lévis préparera un plan d'action familiale qui indiquera comment chacun des services municipaux alignera ses actions pour atteindre les objectifs de la présente politique.

Ce plan d'action sera dominé par la préoccupation de « Penser et Agir Famille ». Celle-ci sera au cœur des stratégies municipales, et toutes les actions projetées de la Ville de Lévis seront d'abord analysées en fonction de leur impact potentiel sur les familles. Toute la structure municipale, à tous les échelons et à tous les niveaux, sera sollicitée par ce plan d'action.

Le plan précisera, pour chaque objectif, les moyens d'action qui seront mis en place, le service responsable, le calendrier d'intervention et les coûts afférents, et ce, dans le respect des ressources disponibles.

La Ville s'assurera annuellement, avec des représentants des partenaires du milieu, de faire le bilan des interventions réalisées dans le contexte du plan d'action.

REMERCIEMENTS

La Ville de Lévis tient à remercier les personnes et les organismes qui ont collaboré à l'élaboration de la politique familiale. C'est grâce à leur généreuse contribution que cette politique a pu être réalisée.

Monsieur Pierre Brochu

Conseil de la Ville de Lévis,
Président du comité des États
généraux de la famille

Madame Isabelle Demers

Conseil de la Ville de Lévis

Monsieur Roger Cantin

Centre Aide et Prévention Jeunesse

Monsieur Guy Major

Alliance-Jeunesse
Chutes-de-la-Chaudière

Madame Louise Chabot

Coopérative de services Rive-Sud

Monsieur Jean Lessard

Patro de Lévis inc.

Madame Barbra Tremblay

SERS-Centre d'action bénévole

Madame Brigitte B. Bélanger

Maison de la Famille Rive-Sud

Madame Line Roy

Regroupement des centres de la petite
enfance des régions de Québec et
Chaudière-Appalaches

Monsieur François Roberge

CLSC-CHSLD de la MRC Desjardins

Madame Jocelyne Comtois

CLSC-CHSLD de la MRC Desjardins

Madame Louise Hallé

Parents Uniques Les Riverains inc.

Monsieur Daniel Dussault

Office municipal d'habitation Lévis

Madame Marie-Josée Poitras

Association des personnes
handicapées de Lévis inc.

Monsieur Yves St-Maurice

Commission scolaire des Navigateurs

Monsieur Denis Lyonnais

Commission scolaire des Navigateurs

Madame Sylvie Nolet

Centre de santé Paul-Gilbert,
Point de service CLSC

Madame Nicole Marquis

Centre de santé Paul-Gilbert,
Point de service CLSC

Nous tenons à remercier messieurs André Lemire et René Tremblay de la Direction de la vie communautaire pour le soutien qu'ils ont apporté tout au long des travaux d'élaboration de la politique familiale. Des remerciements sont également adressés à madame Odette Thibault pour la saisie des textes.

La Ville de Lévis, dans le cadre de l'élaboration de sa politique familiale, a bénéficié d'un soutien technique et financier du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la famille.



Politique familiale

Ville de Lévis